

# Aide financière aux étudiants ayant une incapacité

## 2021-2022

Les étudiants ayant une incapacité permanente sont admissibles à tous les programmes de prêts et de bourses d'études.

Le programme de prêts d'études offre aussi des possibilités spécifiques aux étudiants ayant une incapacité permanente.

### Important à savoir

#### Mesures d'aide financière aux étudiants ayant une incapacité

Des critères d'admissibilité particuliers s'appliquent. Pour connaître les détails concernant l'admissibilité et ce qui doit accompagner votre demande, veuillez voir les coordonnées indiquées au bas de la page.

- Si vous êtes un étudiant ayant une incapacité permanente et que vous êtes admissible aux prêts d'études, vous êtes également admissible à la bourse canadienne pour étudiants ayant une incapacité permanente et vous serez automatiquement considéré pour cette bourse dans votre demande de prêt d'études. Cette bourse offre 4 000 \$ par année scolaire afin d'aider à payer les frais d'études ou les frais de subsistance.
- Si vous êtes un étudiant ayant une incapacité permanente, vous pouvez opter pour une charge de cours allégée et être admissible à des prêts et bourses pour une période scolaire plus longue.
- Si vous êtes un étudiant ayant une incapacité permanente, inscrit à un programme dans un établissement d'enseignement postsecondaire, vous pourriez être admissible à la Bourse Canada-Saskatchewan servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente. Cette bourse offre jusqu'à 22 000 \$ par année de programme, ce qui comprend jusqu'à 20 000 \$ pour la bourse du Canada et jusqu'à 2 000 \$ pour la bourse de la Saskatchewan (Saskatchewan Grant). Par exemple, les services ou l'équipement peuvent comprendre : tuteurs, interprètes, logiciels et transport adapté.

#### Fonds supplémentaires pour étudiants à plein temps ayant quitté l'école secondaire depuis au moins 10 ans.

Le gouvernement du Canada offre Action Compétences, soit un financement complémentaire à la bourse canadienne pour étudiants à temps plein.

- Si vous êtes admissible à la Bourse canadienne pour étudiants à temps plein, et avez quitté les études

secondaires depuis au moins 10 ans, vous recevrez 1 600 \$ par an (200 \$ par mois au cours d'une année scolaire de huit mois) en bourse complémentaire.

#### **Demander une aide financière uniquement sous forme de bourses.**

Lorsque vous présentez une demande de prêt d'études, votre demande sera évaluée en tenant compte de votre admissibilité à une combinaison de bourses non remboursables et de prêts remboursables. Vous pouvez demander un financement au moyen de bourses seulement et refuser la partie prêt de l'aide financière.

#### **Bourses pour étudiants inscrits à une formation de base des adultes**

Si vous êtes un étudiant ayant une incapacité permanente inscrit à une formation de base des adultes ou à un programme d'apprentissage, vous pouvez présenter une demande pour la Bourse Canada-Saskatchewan servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente, sans avoir à demander un prêt étudiant. Vous pourriez aussi être admissibles à l'allocation provinciale de formation (Provincial Training Allowance).

#### **Saskatchewan Advantage Scholarship**

Si vous êtes un diplômé de 12e année (en 2012 ou plus tard) et que vous vous inscrivez dans un établissement d'enseignement postsecondaire de la Saskatchewan, vous pourriez être admissible à la bourse Avantage Saskatchewan (Saskatchewan Advantage Scholarship). À compter de 2021-2022, cette bourse passe de 500 \$ à 750 \$ par année (jusqu'à concurrence de la limite maximale à vie de 3 000 \$). Pour s'en prévaloir, les étudiants doivent présenter une demande de prêt d'études.

### Le saviez-vous?

**Les étudiants ayant une incapacité ne sont pas tenus d'apporter la contribution fixe de l'étudiant qui s'élève à 3 000 \$.**

Les étudiants ayant une incapacité permanente, les étudiants autochtones, les étudiants ayant des enfants à charge et les étudiants actuellement pupilles de l'État, ou qui l'ont été, ne sont pas tenus d'apporter de contribution fixe.

### Où trouver de plus amples renseignements :

En ligne : [saskatchewan.ca/studentloans](https://saskatchewan.ca/studentloans)

Appel sans frais : 1-800-597-8278

Courriel : [studentservices@gov.sk.ca](mailto:studentservices@gov.sk.ca)